



Infos Paritaire du 12 mai 2011
Accord d'astreinte

Le Syndicat FO est signataire ce jour de l'accord d'astreinte. Après plusieurs réunions de négociations, nos revendications ont été entendues et mises en forme dans cet accord. Je vous en rappelle les termes.

Pour les techniciens de maintenance :

- la semaine d'astreinte passive est rémunérée 100 euros.
 - la semaine d'astreinte passive comprenant un jour férié est rémunérée 120 euros.
 - Une prime de 200 euros dès la première sortie plus l'intégralité des heures (du départ maison au retour maison) payées en heure supplémentaire et majorées comme il se doit.
- Tout ceci sur la base du volontariat bien entendu.

Pour les ATN et ATR :

- 305 euros pour la semaine sans jour férié pour l'assistance téléphonique niveau 0.
- 380 euros pour la semaine avec un jour férié pour l'assistance téléphonique niveau 0.

Une fois encore, à force de persévérance et de ténacité, notre organisation syndicale a su imposer l'intérêt des salariés dans un accord d'entreprise.

FO.

Le syndicat

